



N°5
Trim. 1—2014

SUD

AU GALLO!

*Le journal des salariés du sanitaire,
du social et du médico-social en Ile-et-Vilaine*

syndicat départemental SUD Santé
Sociaux d'Ile-et-Vilaine

02 99 87 99 05

sudsantesociaux35@gmail.com
sudsantesociaux35.org

BUDGET 2014 DE LA SECU : UNE VRAIE BOUCHERIE SOCIALE

**Y'en a un peu plus,
j'vous l'mets quand même ?**



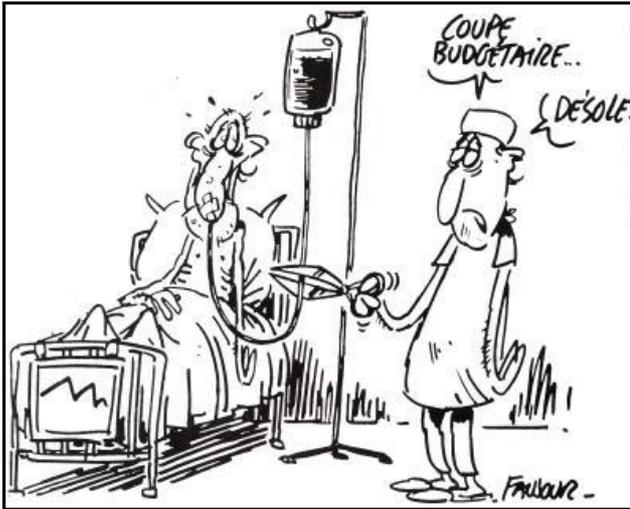
W. + SANRANKUNE

Ce numéro n'a pas été
réalisé en travaillant
43 ans

SE SYNDIQUER, UNE NECESSITE !

LA SECU, C'EST NOTRE EMPLOI !

Unité Contre les Mauvais Coups !!!



Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2014 (PLFSS) est débattu au parlement. Si ces débats apparaissent souvent lointains et techniques, néanmoins ils déterminent les conditions de travail et de rémunérations des professionnels ainsi que les fermetures de services et autres restructurations qui pénaliseront les usagers.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2014 PLFSS, s'inscrit dans la continuité des plans d'austérité. Le gouvernement impose 2,4% d'évolution des Dépenses d'Assurance Maladie contre 2,7% en 2013, infligeant 2,4 milliards d'économies supplémentaires. Le simple maintien de l'existant aurait nécessité 4% d'augmentation !

Plans d'austérité, tous et toutes concernés !

Ces milliards d'économies se feront sur le dos des salarié-e-s du public et du privé avec des conséquences néfastes pour les soins et les prises en charge.

Pour les établissements de la santé, du médico-social, cela se traduira par :

- la poursuite des restructurations, la fermeture d'activités ou de services,
- la dénonciation des accords (RTT...),
- les attaques sur les statuts et conventions collectives,
- le blocage des salaires du public et du privé.

Pour la population cette politique imposera de nouvelles fermetures d'établissements, de services de proximité, éloignant toujours plus la population des lieux d'accueil ou de soins. Cette politique engendre déjà des risques graves pour la prise en charge de la population en créant des usines à soins ou des concentrations médico-sociales inhumaines. Une partie toujours plus importante de la population renonce aux soins. L'augmentation des frais à la charge des familles, les franchises, les forfaits et les dépassements d'honoraires, auxquels s'ajouteront les frais de transports,... deviendront insupportables.

Des Cadeaux pour les patrons !

L'austérité ne s'appliquera pas à tout le monde, par le biais de l'allègement de charges et d'exonération de cotisations, ce ne sont pas moins de 20 milliards que les patrons vont empocher ! Nous ne devons pas attendre la fin du débat parlementaire. Le 3 décembre commencera l'examen final (après amendements du Sénat) du PLFSS à l'Assemblée Nationale pour publication mi-décembre.

Nous devons agir dès maintenant !

Pour obtenir un budget hospitalier et médico-social à la hauteur des besoins de la population et des salarié-e-s.

Pour obtenir une loi de financement qui permette l'accès aux soins et prises en charge de proximité, la réouverture des services et établissements fermés (ou menacés)...

Pour obtenir une loi de financement qui prenne en compte les besoins en personnels, les conditions de travail et les revalorisations salariales des secteurs publics et privés bloquées depuis plusieurs années.

Nous mobiliser aujourd'hui c'est exiger d'avoir des moyens pour toutes et tous et non des saupoudrages concédés à la marge en fonction de futures résistances locales.

Informez, alertez, interpellez !

Organisons partout des débats, des diffusions de tracts, des manifestations pour informer et mobiliser les salarié-e-s et la population.

Interpellons les élu-e-s sur leurs intentions de vote et sur leurs conséquences localement pour les populations.

Préparons les conditions d'une mobilisation nationale début décembre.



CONVENTIONS SANITAIRE ET SOCIAL : SUD EST REPRESENTATIF !

La loi du 20 août 2008, dite de rénovation du dialogue social, a ouvert la voie à une refonte du système de représentativité des organisations syndicales dans les établissements, les entreprises, les conventions collectives ainsi qu'au niveau interprofessionnel. La Fédération SUD Santé Sociaux, forte d'un développement continu depuis les années 90, est aujourd'hui reconnue représentative dans l'UNIFED...

Les résultats des élections professionnelles ont confirmé la représentativité de SUD Santé-Sociaux au niveau de l'UNIFED



L'UNIFED regroupe les conventions collectives de la Branche des Associations Sanitaires médico-sociales et Sociales à but non lucratif (BASS) : CCN66, CCN51, CHRS, CLCC, Croix Rouge Française. Ne nous leurrions pas, la loi du 20 août 2008 produit de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 9 avril 2008 entre le Medef, la CGT et la CFDT, votée sous le gouvernement Sarkozy, n'est pas la panacée. Toutefois, c'est cette loi qui a décidé de déterminer la représentativité des organisations syndicales à partir des résultats des élections professionnelles.

Dans les établissements et les entreprises, depuis le 21 août 2008, pour être reconnue représentative et pouvoir négocier et signer des accords, chaque organisation syndicale doit obtenir au moins 10% des suffrages exprimés sur les résultats des élections CE titulaires, DUP, ou à défaut au niveau des DP titulaires. Au 31 décembre 2012, les résultats des élections professionnelles dans toutes les conventions collectives ont été fournis par le ministère du travail. Ils ont permis d'apprécier l'audience électorale de chaque organisation syndicale au niveau national. A ce niveau il faut obtenir 8% des suffrages pour être reconnu représentatif.

Certes notre courant syndical regroupé dans l'Union Syndicale SOLIDAIRES n'est pas encore représentatif au ni-

veau interprofessionnel. Mais les luttes menées dans le secteur sanitaire, médico-social et social, depuis 20 ans, par nos équipes syndicales au côté des salarié-es, pour la défense des conventions collectives et des métiers, ont permis à la Fédération SUD Santé Sociaux de gagner la confiance des salarié-e-s, et ainsi de lui donner les moyens de faire entendre sa différence, au niveau national.

Aujourd'hui, Sud Santé Sociaux est reconnu représentatif et va siéger dans les CNP (Commissions Nationales Paritaires) des Conventions Collectives CC66, CHRS, CLCC et aussi pour la CC 65 mais qui n'est pas dans la branche BASS.

Dans la CC51 et la Croix Rouge, Sud Santé Sociaux n'a pas passé la barre des 8%, mais nous réalisons des scores très encourageants.

Sud Santé Sociaux est également représentative dans la BASS avec 9,40% et à ce titre nous devons siéger au sein de l'UNIFED, où se négocient les accords de branche.

SUD Santé-Sociaux sera donc présent aux tables de négociation dans la CC66, CHRS, CLCC et à l'UNIFED

Elle s'engage à :

- Informer les salarié-es après chaque CNP.
- Construire le rapport de force nécessaire, dans l'unité la plus large, pour faire avancer les négociations.
- Défendre, les salaires et les acquis conventionnels. La lutte contre la précarité sera une de nos priorités.
- Porter et défendre l'idée d'une convention collective commune de haut niveau. Mais siéger en CNP n'est pas une fin en soi. Seul un véritable rapport de force fera avancer nos revendications !

Depuis 1997 et les premières attaques patronales contre les conventions collectives de la branche, le secteur sanitaire, médico-social et social subit les conséquences des politiques d'austérité et de réductions des budgets sociaux et médico sociaux. Les fermetures de services et d'établissements, les restructurations, les fusions et absorptions se sont accélérées depuis la loi HPST (loi Bachelot) avec leurs cortèges de licenciements, de fermetures de services...

Les populations fragilisées par la maladie, le handicap ou les difficultés sociales ont de plus en plus de difficultés pour trouver une réponse adaptée à leur situation... Les salarié-es de ce secteur subissent eux, les blocages de salaires, la précarité, la dégradation continue des conditions de travail...

ANI : ACCORD INTERPROFESSIONNEL D'IN-SECURISATION DE L'EMPLOI !!!



Après, quelques mobilisations et débats parlementaires, il a été transcrit dans la loi le 14 juin 2013 dite de « Sécurisation de l'emploi ». Mais contrairement à son intitulé :

- C'est un dynamitage du droit du Travail et une régression sociale historique !
- Il n'y a pas sécurisation de l'emploi, mais sécurisation des droits des patrons !
- Cette loi instaure une super-flexibilité par de nouvelles mesures de mobilités.

Elle laisse entendre qu'elle améliore les conditions d'embauche des salarié-e-s à temps partiel, alors qu'un accord de branche peut défaire ce que la loi « impose ».

Lors des licenciements économiques, cette loi limite le recours possible au TGI (Tribunal de Grande Instance) au profit d'un contrôle administratif. Elle contourne le rôle et le contrôle des juges en matière de licenciement.

Le Comité d'Entreprise perd de ses prérogatives dans le cadre des licenciements économiques, mais aussi dans le cadre de la formation professionnelle. Le plan de formation devra être cohérent avec les orientations sur 3 ans de l'accord GPEC qui revient sur le devant de la scène.

Les CHSCT locaux d'établissements perdent également de leurs prérogatives au profit d'une grande instance de coordination de tous les CHSCT de l'entreprise.

Au niveau des Prud'hommes, le délai de prescription actuel de 5 ans est réduit à 3 ans pour le paiement des salaires et 24 mois pour l'exécution ou la rupture du contrat de travail.

La loi rend obligatoire, d'ici janvier 2016, dans les entreprises une couverture complémentaire santé, dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Présentée comme un « cadeau aux salarié-e-s », avec une prise en charge pour moitié par les patrons, cette mesure va d'abord engraisser les assurances et les banques qui ont investi, il y a déjà plusieurs années, le « marché de la Santé ».

En perdant son emploi ou au départ à la retraite la complémentaire s'éteint, sans compter les privé-e-s d'emplois, les étudiant-e-s pour qui cette solidarité d'entreprise n'existera pas ou plus. Pour les exclu-e-s, l'accès aux contrats individuels, sera d'autant plus discriminant qu'il leur sera impossible de recourir à un contrat collectif où les tarifs seront négociés à grande échelle. C'est la culture d'entreprise qui primera !

C'est aussi un moyen de contourner une augmentation des salaires, qui aurait généré de la cotisation sociale. C'est une baisse de salaire consentie au MEDEF, au lieu d'augmenter les salaires, on paie 50% de la complémentaire santé.

Plus grave, ce transfert de ressources vers les complémentaires santé participe au démantèlement de la protection sociale et au renoncement au système universel de l'assurance maladie. C'est une attaque majeure contre la sécurité sociale.

La logique patronale est claire : Renforcer la flexibilité, poursuivre la destruction du Code du Travail ! Opposons-lui l'unité et la solidarité des salarié



Retrouvez sur notre site internet la brochure SUD sur l'ANI.

SORTIE DES SAGES FEMMES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERES? ATTENTION, DANGER !!!

Danger pour les sages-femmes, qu'elles soient salariées ou libérales

Sorties du titre IV, les sages-femmes hospitalières glisseraient vers l'activité libérale. Le risque est le même pour les collègues du secteur privé non lucratif.

Deviendrions-nous toutes auto-entrepreneuses comme nos collègues infirmières en Pologne ?

Aujourd'hui les sages-femmes exercent majoritairement en hôpital mais leur entrée dans la profession se fait de plus en plus par un Contrat à Durée Déterminée. Les conditions de la naissance ne cessent de se dégrader : protocoles standardisés, augmentation du nombre de déclenchements, augmentation des gestes techniques sans les résultats qualitatifs escomptés...

La réduction des coûts est elle aussi à l'œuvre : externalisation en dehors de l'hôpital du suivi de la patiente, diminution de la durée d'hospitalisation après la naissance à son minimum, alors que la prise en charge globale de la femme et de son nouveau-né à domicile n'est pas à la hauteur des besoins.

Ces réorganisations de la filière naissance se font avec une réduction du nombre de postes de sages-femmes hospitalières

Danger pour les femmes

Des organisations, telles que les représentants du collectif et l'ONSSF revendiquent avec force la sortie du titre IV de la FPH. Pour notre fédération ***cette revendication est dangereuse*** non seulement pour les professionnelles mais aussi pour les mamans et futures mamans.

Au sein du service public ou privé non lucratif, les femmes ont droit à une égalité de traitement et de soins et nous réaffirmons que cette protection sociale est un droit fondamental. Le maintien de sages-femmes au sein du titre IV en est le garant. Partout la libéralisation des soins entraîne une réduction de l'accès aux soins et la majoration des coûts pour la bénéficiaire.

Les Sages-femmes ne veulent ni être complices de la casse du service public ni être un remède à la baisse de la démographie médicale, gynécologues et obstétriciens. Ce qu'elles veulent c'est une revalorisation de leur profession, à son juste niveau !



Au-delà de la question du statut, un large débat et une large mobilisation doivent être initiés par la profession.. Nos revendications essentielles sont les suivantes :

- Une revalorisation salariale à la hauteur de nos qualifications et de notre responsabilité médicale.
- Un statut rénové dans la Fonction Publique Hospitalière avec la création d'une filière médicale maïeutique (sortie de la filière soins).
- Un positionnement de premier recours en ce qui concerne les grossesses physiologiques avec la création de filières de prise en charges spécifiques dans les hôpitaux sous la responsabilité entière des Sages-femmes.

SUD appelle au soutien des Etudiants en Travail Social !

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle l'ensemble des professionnel-les du secteur médico social et social à soutenir les étudiants en travail social en lutte pour l'application de la loi « Fioraso » sur la gratification des stages, qui ont participé à la manifestation organisée par les étudiant-es en travail social le Samedi 14 décembre à Paris. Les pouvoirs publics comme les Directions des établissements privés et publics du secteur médico social et social doivent prendre leurs responsabilités. Les étudiant-es ne peuvent être otages d'une situation dont ils ne sont en rien responsables et faire l'objet sous couvert de problèmes budgétaires, d'un bras de fer entre les financeurs et les établissements susceptibles de les accueillir en stage.

Les futur-es professionnel-les en formation qui ont le statut étudiant », en plus de subir une discrimination

dans l'accès aux différents terrains de stages qui met en péril le bon déroulement de leurs formations, vivent des difficultés inhérentes à la précarité de leur statut actuel, sans aucun revenu. Le lot de beaucoup d'étudiant-es souvent endettés, est de vivre leurs années d'études avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté, avec de graves difficultés d'accès au logement, à la santé...

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux cette situation est inacceptable et indigne !

Pour SUD Santé Sociaux les gratifications mêmes insuffisantes doivent s'imposer par simple respect de la loi et ne pas faire l'objet de discrimination à l'accès aux terrains de stages. Les financeurs (Etat, Conseils Généraux, Sécurité Sociale) doivent intégrer dans les budgets les sommes nécessaires à la gratification des stages, afin d'assurer simplement une de leurs missions de services publics...

Psychiatrie en Bretagne : L'ARS Promet l'austérité à long terme !

A part Morlaix, ST Avé et le CHGR de Rennes qui auront des miettes (des budgets starters !), les hôpitaux psy publics de Bretagne vont devoir se serrer la ceinture pendant plusieurs années. Au motif que la Bretagne dépense plus que la moyenne nationale pour les soins en psychiatrie (Pour rappel le budget de toute la psychiatrie en Bretagne est moins important que celui du CHU de Rennes).

C'est à peu près les termes qu'a tenu le numéro 2 de l'ARS lors d'une visite récente au Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes. Sa visite avait été demandée par la communauté médicale qui s'était plainte dans une motion en juillet du mépris affiché à son égard par la direction. En grand spécialiste de la prise en charge des soins en psychiatrie le grand n°2 a donné ses **recettes miracles pour soigner mieux avec moins de budget** :

- Se réorganiser
- Soigner les patients en crise chez eux
- Développer la prise en charge en ambulatoire
- Répartir équitablement la pénurie des lits
- Transfert des patients inadéquats (ça vient de sortir) vers le médicosocial.
- Développer le médicosocial
- Développer le médicosocial

- Développer le médicosocial etc...

Le médicosocial financé par nos impôts et les départements qui appliquent maintenant la politique d'austérité en limitant les augmentations de budget dans les EHPAD à 0.6% au lieu des 2.5% nécessaires pour seulement assurer la continuité des soins et faire face aux augmentations courantes.

ça ne va pas être possible.....



« Pacte d'Avenir » signé à Rennes par le Premier Ministre : SUD -SOLIDAIRES mobilisés !

A l'instar de l'Union Régionale Solidaires de Bretagne qui lors de la séance du 10 décembre du Conseil Économique Social et Environnemental a voté contre l'avis de cette instance consultative sur le Pacte d'avenir pour la Bretagne, Sud santé Sociaux 35 a appelé les salariés et au-delà tous les citoyens à se mobiliser lors de la venue du Premier Ministre Jean Marc Ayrault, le vendredi 13 décembre 2013 à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, dans le

quartier de Villejean à Rennes.

Lors de ce rassemblement les salariés et les citoyens, face à plusieurs centaines de CRS (!) ont signifié au Gouvernement que le « Pacte d'avenir pour la Bretagne » n'est pas à la hauteur de leurs attentes et ne répond pas à l'urgence de la situation. Il ne permettra pas non plus de préparer la transition sociale et écologique nécessaire à la région Bretagne.

Ils ont également dénoncé avec Solidaires la politique gouvernementale néolibérale et austéritaire qui enfonce chaque jour un peu plus notre région et notre pays dans la crise systémique, financière, économique, sociale et environnementale. Ils ont pointé les contradictions entre les discours et les actes du Gouvernement, tout particulièrement en matières sociale et environnementale. Comment peut-il déclarer dans le pacte d'avenir pour la Bretagne, vouloir protéger les salariés et l'environnement tout en organisant en même temps la casse de l'inspection du travail, le démantèlement de la SNCF et du Fret ferroviaire, des services publics et de la protection sociale **et du service public hospitalier ! SUD et SOLIDAIRES, avec les salariés, ne lâchera rien face aux contre-réformes du gouvernement PS.**



ADAPEI 35 : jours fériés et repos compensateurs

Dans les structures relevant de la CC 66, les jours fériés, chômés et payés, donnent droit à un repos compensateur et ne peuvent pas être considérés comme des jours ouvrables à décompter des congés payés (cassation N° 09.68.309 du 26/1/2011).

L'article 23 bis de la CC 66 stipule que les salariés ayant travaillé un jour férié, ont droit à un repos compensateur d'égale durée.

Au mois de Mai 2013, cela concerne le 8 Mai, le 9 Mai et le 20 Mai 1^{er} Mai : (Cassation Sociale N° 92.037 du 8 /10/1996). « En cas de travail ce jour-là, la CC 66 octroie un repos compensateur (art 23) en plus des dispositions légales spécifiques au 1^{er} Mai (Code du Travail art L3133.4 à L 3133.6), qui prévoient , en plus de la rémunération correspondant au travail accompli, une indemnité supplémentaire égale au montant de ce salaire ».

En clair : en cas de travail le 1^{er} Mai Cette journée est récupérable et payée doublement.

Férié le Dimanche(14 Juillet 2013).

Le salarié dont le repos hebdomadaire n'est pas un dimanche (habituellement), a droit, quand le férié tombe un Dimanche à un repos compensateur d'égale durée quand il a assuré son service un jour férié légal ou si ce jour coïncide avec son repos hebdomadaire. Le salarié en repos habituellement le Dimanche n'a pas droit à ce repos compensateur.

En cas de modulation ou d'annualisation, le salarié bénéficie d'un repos d'égale durée.

Si ces dispositions ne vous ont pas été appliquées les années précédentes, vous avez droit à en demander l'application sur les 5 dernières années.

Retrouvez sur notre site internet le projet de convention collective unique élaboré par SUD pour toutes les Branches de l'Action Sanitaire et Sociale (BASS)



Le directeur du CHGR de Rennes déclare la guerre aux personnels

L'agression contre les salariés est brutale : attaques sur les RTT, sur la durée intermédiaire des échelons, sur le système de notation, sur la politique de remplacement des absences. Toutes choses qui visent diminuer les salaires des salariés et à dégrader leurs conditions de travail et le services rendu aux patients. **La totale !**

Parmi les justifications avancées par le directeur dans un courrier envoyé mardi 7 janvier aux organisations syndicales, certaines prêteraient à sourire si la situation n'était pas aussi dramatique : **les salaires des personnels représentent 80% du budget, ce n'est pas tolérable !** Faut-il encore rappeler au directeur que les soins en psychiatrie c'est avant tout de l'humain qui ne peut être remplacé par des machine ?

Un autre argument pour s'en prendre violemment aux personnels consiste à mettre en avant le chiffre de l'ODAM de 1, 5% (Objectif de Dépense de l'Assurance Maladie) qui vient d'être votée par la majorité parlementaire lors du vote du PLFSS 2014 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2014).

LA DIRECTION DU CHGR S'ATTAQUE À NOS CARRIÈRES

Mais non on va pas raccourcir l'échelle de vos salaires... on va juste scier les échelons !!



SUD avait appelé à se mobiliser lors des débats au Parlement sur ce projet de Loi. Nous avons annoncé que ce projet de budget, jamais en telle régression depuis la création de la Sécurité Sociale, allait provoquer des attaques généralisées contre la protection sociale et les acquis sociaux.

Nous ne nous étions pas trompés. Cette volonté délibérée de vouloir diminuer les dépenses sociales et tout particulièrement les dépenses de santé publique trouvent leur source dans les politiques d'austérité imposées au niveau européen par les marchés financiers responsables de la crise et relayés par les gouvernements acquis à cette doctrine mortifère.

Au CHGR de Rennes, Sud appelle d'ores et déjà tous les salariés à une assemblée générale le lundi 13 janvier à la salle intersyndicale pour définir les moyens d'action, signifier à la direction qu'**il n'est pas question que son plan se mette en place.**

Non respect du secret médical et T2A : Il faut changer le mode de financement des hôpitaux

Le scandale lié au manquement à l'obligation de respect de la vie privée et des libertés individuelles (secret médical ?), abondamment relayé par la presse et confirmé par une décision de la CNIL (lien ci-dessous) est révélateur des très graves dérives engendrées par le mode de financement à l'activité des hôpitaux et cliniques privées.

Le plan Hôpital 2007 et la Loi HPST ont voulu faire entrer le secteur des soins dans le champ du marché et de la production de soins. Couplé à une volonté orchestré de diminution (maîtrise) des dépenses de santé, cette transformation des hôpitaux en entreprise conduit les directions à vouloir trouver des marges de manœuvre, quitte à s'affranchir du droit, à s'attaquer sans vergogne aux acquis sociaux et aux conditions de travail.

L'ETHIQUE AU PLACARD...

Au mois de juin une enquête de la CNIL, à laquelle a participé un inspecteur de l'ARS Bretagne, a constaté des manquements à la confidentialité dans la procédure de recodage des actes.

Au mois d'août des membres du syndicat SUD Santé Sociaux de la section locale de Saint Malo ont constaté de visu que la société ALTAO consultait toujours de la même manière les dossiers nominatifs des patients du centre hospitalier.

La Direction de l'hôpital de Saint Malo minimise le

manquement à l'obligation de confidentialité des données qualifiées par la CNIL. *Il n'y a donc eu aucune « violation de secret médical » au cours de ce travail de recodage, cette affirmation qui relève d'une infraction pénale n'a été constatée à ce jour par aucun tribunal.* (Note interne du 8 octobre 2013. NI 13231)

La CNIL a pourtant précisé, dans une mise en demeure, que les dispositions du code de la santé publique (R. 6113-5 du C.S.P) n'étaient pas respectées.

Quand à la FHF, elle demande ni plus ni moins au législateur, de modifier la loi pour se soustraire aux obligations du respect du secret médical ! On croit rêver !

Le syndicat SUD Santé Sociaux 35 appelle en urgence les autorités à rétablir le respect des concepts d'éthique, de déontologie et de justice au sein de nos institutions pour le bien de tous.

Aujourd'hui si l'hôpital de Saint Malo est aussi performant pour assurer le service public hospitalier, il le doit aux compétences techniques et humaines de ses personnels.

Sud santé Sociaux a toujours combattu la marchandisation du secteur de la santé qui met à mal un accès aux soins égal pour tous.

Il y a urgence à revoir le mode de financement de notre secteur qui ne peut plus être contingenté à une délétère notion de production de soins qui fait peu de cas des besoins de santé réels de la population.

FPH : De nouveaux droits !

Congé maternité et RTT : Dans un souci d'économies, le gouvernement précédent avait fait voter en 2010 le principe selon lequel un arrêt maladie ne génère pas de RTT. Cependant, dans une instruction de 2012 (instruction DGOS/RH3/DGCS/4B/2012/70 du 9 février 2012), plusieurs fois confirmée, le ministère a rappelé que le congé maternité n'est pas un congé maladie et doit donc générer des RTT. Vérifiez bien vos balances horaires si vous êtes concernés !

Report des Congés annuels non pris : depuis une circulaire ministérielle du mois de mars 2013 (Circulaire N° DGOS/RH3/DGCS/4B/2013/121 du 20 mars 2013) si vous n'avez pu poser tout ou partie de vos congés annuels avant le 31 décembre d'une année en raison d'arrêts maladie, vous bénéficiez du report automatique du bénéfice de vos congés sur la totalité de l'année suivante.

Important : depuis une nouvelle instruction d'octobre (instruction N°DGOS/RH3/DGCS/2013/356 du 1er octobre 2013), cette règle s'applique également lorsque vous n'avez pu prendre vos CA en raison d'un congé maternité.

Si vos directions font des difficultés pour respecter ces droits, contactez votre section locale SUD ou le syndicat départemental !

SAUVEGARDE 35 (CC66) :
Mobilisation contre les méfaits de l'austérité

Tous à l'abri !!!

Au vu du désengagement de l'Etat et de l'acceptation complaisante des associations du secteur et de la SEA 35 en particulier, le fonctionnement de l'Abri, centre d'hébergement d'urgence, se dégrade d'année en année depuis son ouverture en 2010.

C'est pourquoi les salariés du Pôle Précarité Insertion et les syndicats SUD, CGT CNT ont adressé à M^{me} Leroux, Présidente de la SEA 35, une lettre refusant l'augmentation de la capacité d'accueil exigé par l'État au regard des conditions de travail actuelles déplorables :

- Sous effectif
- Impossibilité de récupérer les heures supplémentaires ou de les rémunérer
- Récurrence des heures complémentaires et supplémentaires
- Jusqu'à 7 jours de travail consécutifs
- Plus d'insécurité pour les usagers et les salariés : plus de temps seuls, moins de temps éducatifs

Il est inacceptable de continuer à détériorer la qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers.

Jusqu'où devons-nous accepter la déshumanisation de notre travail ? Jusqu'à quand pourrons-nous le supporter ?

Nous exigeons donc :

- Le recrutement immédiat de deux travailleurs sociaux à plein temps
- Une organisation du travail stable et respectant l'équilibre vie professionnelle / vie privée
- Du temps de travail hors temps d'ouverture pour l'administratif, l'entretien du lieu d'accueil, les réunions internes et partenariales
- D'assurer une qualité d'accueil et d'accompagnement conforme aux missions premières de l'Abri



LES RAVAGES INATTENDUS DE LA TÉLÉRÉALITÉ.



**CENTRE REGIONAL CHANTEPIE
RESTRUCTURATIONS EN SERIE**

ARRIVÉE DE 10 LITS DU CHU AU SSR.

Le projet est encore en discussion, dit-on et rien n'est finalisé. Une consultation des instances est prévue courant novembre. Les salariés et les instances vont à nouveau être mis au pied du mur, car prévenus au dernier moment.

**RAPPROCHEMENT PIERRE BLANCHE
CRG**

La Direction du Siège de l'UGECAM et du CRG ont organisé une assemblée générale le 24 septembre à la Pierre-Blanche. La Directrice de l'UGECAM ne juge pas nécessaire de venir communiquer sur ce sujet au CRG, alors qu'en mars sa venue a été annoncée pour le mois de septembre. Les salariés du CRG n'ont eu droit qu'à une simple note d'information jointe à leur bulletin de salaire. Prévoyants, les Délégués Syndicaux Centraux SUD et CFTC y ont assisté et ont pu entendre toutes les informations auxquelles le CRG n'a pas eu droit : Le transfert de La Pierre Blanche est prévu pour septembre 2014. Le SSR polyvalents occupera le 3^e étage. Les 2 établissements perdront leur identité pour devenir « Pôle Géronto-Rennais », et la problématique de l'accord RTT devrait être soumise aux DSC début d'année 2014.

EXTERNALISATION DU LABORATOIRE

Le laboratoire a été externalisé le 7 octobre, nos collègues ne font plus partie du CRG, ils dépendent tous du CHU avec le statut de contractuel et non pas de fonctionnaires, donc licenciables ! Comme d'habitude, suite à cette externalisation, aucune anticipation dans l'organisation des nouveaux modes opératoires. Ça a été la pagaille !

CHU : DES AVANCEES ET DES LUTTES

ADJOINTS ADMINISTRATIFS SUR POSTE DE SECRETAIRE MEDICALE

Les adjoints administratifs qui occupent des postes de secrétaires médicales (aujourd'hui AMA, Assistants Médico-Administratif) sont plus d'une centaine au CHU. Au quotidien, elles font le même travail que leurs collègues de catégorie B, pour un salaire et un déroulement de carrière de catégorie C, et bien sûr sans toucher les primes statutaires. Le nombre de postes régulièrement mis à concours est bien trop faible pour leur donner une sérieuse perspective de voir leur situation régularisée.

C'est pour cela qu'avec le soutien de SUD Santé-Sociaux, elles ont déposé début juillet à la Direction une pétition signée par plus de 80 d'entre elles afin de réclamer la régularisation totale de la situation par la publication d'un nombre suffisant de postes au concours et par liste d'aptitude. Fin août, nous ren-

contrions la Direction qui acceptait la revendication de nos collègues.

Ce sont au final près de 200 collègues qui vont accéder à la catégorie B en étant stagiaires AMA d'ici 3 ans !

Pour SUD, la vraie reconnaissance n'est pas dans le fait d'accomplir des tâches plus haut que son grade, mais bien dans la possibilité d'accéder à la formation professionnelle continue et de pouvoir progresser régulièrement en grade et rémunération !

LE TRAVAIL EN 12 H., ENCORE !!!

Au CHU, les Urgences et les services de gynécologie/obstétrique vont passer intégralement en 12 heures, et pour certains en alternance jour/nuit. Rappelons que cette organisation de travail est inacceptable.

- Elle détruit de l'emploi, de 6 à 10% des effectifs d'un service, pour une charge de travail identique.

- Elle supprime les chevauchements d'équipe et oblige donc à faire gratuitement les transmissions sur votre temps personnel, soit environ 65 heures supplémentaires par an volées par la Direction

TRAVAIL EN 12 HEURES, LES TEMPS MODERNES



res par an volées par la Direction

- Elle organise l'auto-remplacement (« autonomie » du service) et institutionnalise les rappels à domicile, avec impossibilité de récupérer par la suite

- Pénalisation dans la balance horaire du temps de formation, des absences pour raisons de famille, des arrêts maladie... décomptés 7h seulement !

- Plus encore, en alternance jour/nuit, elle représente une perte de salaire (l'indemnité horaire de nuit) ainsi que de temps (le bénéfice des 32h30 pour les agents de nuit)

- Risque accru d'erreur professionnelle, avec une vigilance dont il est prouvé qu'elle baisse de manière significative après la 7e heure, et de 40% à partir de la 9e heure

Pour toutes ces raisons, SUD combatta le travail en 12 heures, en revendiquant des journées de 7h30 de jour, des nuits de 10h, pour maintenir et augmenter l'emploi, garantir le droit à la vie privée et améliorer les conditions de travail et de soin. Au niveau national, nos élus ont exigé que le problème soit mis clairement sur la table pour dénoncer les dangers de cette organisation de travail.

NOTRE TEMPS LIBRE, C'EST DE L'ARGENT...

Avant, je faisais du bénévolat après le travail, durant mes vacances...

Mais ça, c'était avant que je travaille au CHU...

Maintenant, je fais du bénévolat dans mon service !



NO, WEEK-END !!!

Travailler le dimanche serait indispensable et nécessaire pour bon nombre d'étudiants et de salariés volontaires?

Les enseignes de bricolage et autres, font pression sur le gouvernement pour modifier le code du travail. Ces mêmes enseignes ne respectent pas les décisions de justice leur interdisant d'ouvrir le dimanche sous peine d'une astreinte de 120 000 € par jour et par magasin. 120 000 € c'est autant d'emploi et d'augmentations de salaire en moins. C'est aussi le client qui paie ces amendes, répercutées sur les prix !

De leur côté, les médias et la presse relayent avec une étonnante facilité au cœur même des enseignes, les témoignages des personnels et des clients favorables à l'ouverture le dimanche. Deux poids, deux mesures ! La communication sur la sixième réforme des retraites a été moins passionnée, alors qu'elle concerne les actifs et les retraités et aura des conséquences encore plus profondes. On entend et voit donc partout, à la télé, à la radio, dans les journaux, « Oui, mais ce sont des volontaires ! » Des volontaires, en majorité étudiants, contraints de travailler les week-ends pour financer leurs études !

Et si l'origine du problème venait plutôt du coût des études restant à charge ? Il est par ailleurs difficile de croire que les magasins sont ouverts le dimanche uniquement avec des volontaires étudiants... Les employés de la semaine, les responsables, sont forcément contraints d'assurer le bon fonctionnement du magasin. D'autant plus que pour joindre les deux bouts avec des salaires très bas, ces salariés sont contraints à accepter, voire à rechercher ces alternatives : heures supplémentaires, travail de nuit, les dimanches et fériés... La seule véritable revendication demeure donc l'augmentation généralisée de tous les salaires. Tout autre moyen est trompeur et se fait au détriment de l'emploi.

Alors, pourquoi cette énorme propagande ? Dans le sanitaire, le social et le médico social, nos métiers et les exigences de continuité de service public font que nous connaissons les réalités du travail le week-end. La limite réglementaire déjà contraignante d'un week-end sur deux dans la Fonction Publique Hospitalière est souvent atteinte, voire contournée.



Le but est, pour nos directions, d'économiser sur les dépenses en personnels. Dans le secteur commercial, travailler le dimanche, c'est banaliser ce repos et en faire à terme une journée comme les autres, sans compensation particulière ni contrainte pour l'employeur qui aurait pour effet d'en restreindre l'usage.

En appui, les « experts » des médias nous martèlent que le code du travail est trop gros, trop complexe. La revendication du MEDEF, 1er syndicat des patrons, est de « simplifier » le contenu du code du travail. En pleine discussion sur « le coût du travail », on comprend tout de suite l'enjeu de cette super communication.

Tout ce que recherchent les grands groupes commerciaux, c'est d'écraser aussi les commerçants indépendants, des centres villes notamment. Quelle vie de famille peut avoir un commerçant indépendant, contraint d'un point de vue concurrentiel et non consenti, d'ouvrir le dimanche ? Mais le problème de fond est-il le coût du travail ou bien les marges plus conséquentes que veulent s'octroyer les patrons ?

Pour mémoire, le travail ne coûte pas, il rapporte ! Il est l'unique source de richesse dans une économie. Ce que le patronat appelle « coût », c'est la partie de « leur » bénéficière qui sert à nous faire vivre, à nous soigner, à nous éduquer, à nous divertir...

Le problème serait-il alors l'épaisseur du Code du Travail... ou ne serait-ce pas plutôt la volonté de flexibiliser à outrance les salariés, au détriment de leurs conditions de travail et de leur vie familiale ? Le Code du travail condense plus d'un siècle de conquêtes sociales qui permettent de nous défendre contre l'exploitation et de réglementer le travail. Ce que le patronat préconise donc, c'est un retour au XIXe siècle, tout en opposant la vision « rétrograde » des syndicats. Au temps pour la modernité !

Ne nous endormons pas ! Depuis mai 2012, certains ont pu croire aux changements ; il n'en est rien. Il faudra être aussi prêt à nous mobiliser que sous N. Sarkozy, pour comprendre les enjeux de ce qui se passe. Il nous faut continuer à nous regrouper et nous organiser pour faire front ensemble et regagner le terrain social perdu.

Le saviez vous ? Les fonctionnaires sont actionnaires de Sanofi !

C'est rendu possible par le biais de nos cotisations à la retraite additionnelle (RAFP sur la fiche de paie). L'établissement qui gère ces cotisations basées sur les primes qui n'étaient pas soumises à cotisation sociales a investi ces sommes sur les marchés financiers. Il s'est, entre autre, rendu actionnaire de SANOFI.

Ce laboratoire voit actuellement le prix de ses actions monter en flèche pour la simple raison que la direction a décidé la suppression de 700 emplois malgré des bénéfices conséquents.

Voilà comment le montant à la hausse de nos retraites additionnelles est directement lié à l'augmentation du chômage.

Rappel : au moment de la crise financière l'établissement qui gère nos retraites additionnelles a perdu plusieurs millions d'euros suite à l'écroulement des cours de la bourse !

Raison de plus pour défendre la retraite intégrale par répartition qui n'est pas soumise à ces aléas.

Prochaines formations syndicales SUD Santé-Sociaux 35

- Salaires et Carrières (CHGR, Rennes)
- Souffrance au Travail et Nouveaux Managements (CHU, Rennes, ...)
- Hôpital Mode d'Emploi

Ces formations sont ouverts à tous les salariés du public (prise en charge intégrale sur le temps de travail) ou du privé (prise en charge par le CE ou le syndicat). Contactez nous pour vous inscrire ou plus de renseignements

CONTACTEZ SUD SANTE SOCIAUX 35
C.H. Guillaume Régnier 108, Av. du Gal Leclerc
BP 60321
35703 Rennes Cedex 7
Téléphone : 02 99 33 39 00
Poste 3327
E-Mail : sudsantesociaux35@gmail.com

RETROUVEZ NOTRE
ACTUALITE SUR NOTRE
SITE INTERNET :
<http://sudsantesociaux35.org>

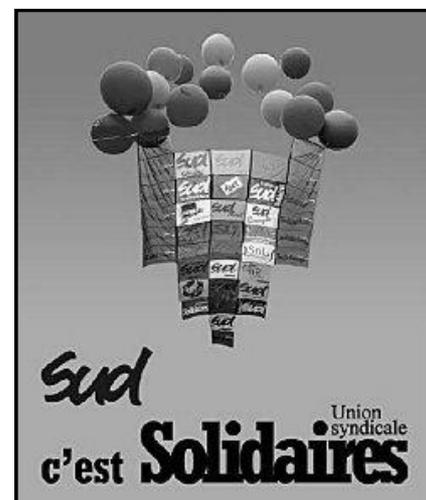


Une future mutuelle obligatoire pour tous.

Voilà une fausse bonne idée présentée comme un progrès. En réalité il ne s'agit pas de mutuelles mais d'assurances privées.

L'idée majeure est de désengager un peu plus la sécurité sociale dans la prise en charge des frais médicaux. Avec une différence de taille :

À la sécu chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Dans les Assurances privées chacun cotise en fonction du risque individuel qu'il présente et est remboursé en fonction du montant de ses cotisations. Ces deux attaques contre les retraites et contre la sécu sont la même face d'une politique visant à détruire le modèle social de solidarité et à récupérer à des fins privées la part de notre salaire socialisé que constituent les cotisations sociales



Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !